

# **RAPPORT COMMISSION FINANCES**

**COORDINATION DES ASSOCIATIONS GUINEENNES DE FRANCE (CAGF)**

## **ENQUÊTE INTERNE**

**Date : Octobre 2025**

**Émetteur : Commission d'Enquête Interne Indépendante**

**Membres :**

- **M. Thierno Camara**, ancien président de la CAGF
- **M. Abdoulaye Bah**, ancien président de la CAGF
- **M. Abdoulaye Yacine Sow**, membre du Conseil d'Administration (CA) de la CAGF et ancien Secrétaire général

## I. INTRODUCTION

### Contexte de mise en place de la commission d'enquête interne

Au cours du premier semestre 2025, suite à un signalement (demande d'information concernant des virements de la part de la CAGF de Alhassane DIALLO, Président FAG-HDF du 12/09/2025) plusieurs anomalies financières ont été constatées dans la gestion du compte principal de la CAGF. Ces irrégularités portaient notamment sur des virements répétitifs et insuffisamment justifiés entre la CAGF et la FAG-HDF (FEDERATION DES ASSOCIATIONS GUINEENNES DES HAUTS-DE-France), membre de la CAGF.

La récurrence de ces mouvements bancaires atypiques, associée à l'absence de pièces justificatives probantes, a suscité de sérieuses préoccupations au sein de la FAG-HDF au point de conduire son Président à adresser au CA de la CAGF un signalement formel faisant état de transactions et de pratiques financières jugées douteuses et invitant, avec effet immédiat, de ne plus opérer de virements concernant les activités de la CAGF sur le compte associatif de la FAG.

Face à la gravité des faits et au risque d'atteinte à la **crédibilité institutionnelle** de la CAGF, le **CA réuni le 28 septembre 2025**, suite à la proposition du Président Daouda CONTE et du Bureau, a décidé, dans un souci de transparence et de responsabilité, de mettre en place une **commission d'enquête interne indépendante**, chargée de :

1. Examiner la conformité des opérations bancaires effectuées sur la période depuis janvier 2025 ;
2. Identifier les anomalies et les mouvements non justifiés ;
3. Analyser les relations financières entre la CAGF, la FAG-HDF et les comptes personnels des dirigeants ;
4. Proposer des mesures correctives et préventives pour restaurer la confiance et la gouvernance.

La **commission d'enquête**, composée de M. Thierno Camara, M. Abdoulaye Bah et M. Abdoulaye Yacine Sow, a mené sa mission du **28 septembre au 19 octobre 2025** sous la supervision directe du Conseil d'Administration.

### I. PRINCIPES DIRECTEURS DE L'ENQUÊTE

1. **Neutralité et indépendance** : Conformément à la décision du CA, tous les membres du Bureau ont été auditionnés mais aucun n'a participé aux travaux de la Commission.
2. **Confidentialité stricte** : Protection de la CAGF et des personnes concernées.
3. **Respect légal et traçabilité** : Chaque constat a été appuyé par un document ou un relevé bancaire.
4. **Continuité institutionnelle** : La CAGF a poursuivi ses activités essentielles sous délégation provisoire du CA.

## **II. METHODOLOGIE DE TRAVAIL**

**La commission a travaillé en suivant les étapes suivantes :**

### **Étape 1 : Sécurisation des preuves**

Collecte et sauvegarde de l'ensemble des documents bancaires, pièces comptables, relevés de compte et documents relatifs aux transactions suspectes. Cette étape visait à préserver l'intégrité des preuves et à éviter toute altération ou destruction de données.

### **Étape 2 : Mise en place de la commission d'enquête indépendante**

Constitution formelle de la Commission d'enquête interne par décision du Conseil d'Administration (28/09/2025), en veillant au respect des principes de neutralité, d'indépendance et de représentativité. Collaboration ouverte avec la FAG-HDF pour recouper les données.

### **Étape 3 : Audition des personnes concernées**

Entretien avec les membres du Bureau, les membres du Conseil d'administration, ainsi que des représentants de la FAG-HDF, afin de recueillir leurs explications sur les opérations litigieuses.

### **Étape 4 : Rédaction du rapport et formulation des recommandations**

Rédaction du rapport final présentant les constats, les analyses, les montants en jeu et les recommandations adressées au Conseil d'Administration pour assainir la gestion et restaurer la confiance au sein de la CAGF et avec les partenaires.

### III. CONSTATS PRINCIPAUX

#### ANALYSE FINANCIÈRE

##### A- Premier aperçu du journal des dépenses :

Date	Libellé	Montant (€)	Motif
18/03/2025	FAG-HDF	3 000 €	FAG-HDF
09/03/2025	Soutien Miss Guinée FR	500 €	Soutien Miss Guinée FR
26/02/2025	Virement solidaire OSI	4 682 €	Virement solidaire OSI
19/02/2025	Conventionnement COMMU	3 600 €	Conventionnement COMMU
18/02/2025	FAG-HDF	159,55 €	FAG-HDF
18/02/2025	Restructuration ET SOL	4 800 €	Restructuration ETSOL
13/02/2025	Frais de fonctionnement	9 150 €	Frais de fonctionnement
11/02/2025	Frais de missions ET A.	5 500 €	Frais de missions ET A.

##### Une première lecture financière indique que :

- 1- **Total des sorties enregistrées** (pour ces lignes visibles) : environ la somme de **31 392€** est sortie entre février et mars 2025.
- 2- Toutes les opérations dépassent **100 €** et semblent être engagées **par une seule personne (le président)**, avec mention de motifs génériques ne permettant pas de les lier aux activités réelles de l'association. Face à cela, la commission a demandé au président de faire un fléchage des opérations de sortie afin de pouvoir faire correspondre chaque Justificatif de dépense fourni avec les activités réalisées ainsi que le montant décaissé du compte bancaire. Ce fléchage n'a pas permis d'avoir plus d'éclairage, ci-dessous un extrait des 10 ères lignes (données exhaustives dans le fichier joint en annexe) :

OPERATIONS SUR LE COMPTE CAGF			Justificatif de la dépense + activités réalisées avec la dépense décaissée du compte bancaire (les montants doivent correspondre)
Dates		Montant	
Date valeur	Débit	Crédit	
11/02/2025	584,16		Activités Diverses CAGF
11/02/2025	5 500,00		Missions Multiples / Reliquat Reaffecté
13/02/2025	9 150,00		Réalisées partiellement / reliquat Reaffecté
18/02/2025	1 159,55	PPT / Factures D5BAV6, 4EAVAS, ZBDXVF, N°26531312728-20250924, 1	Réalisées partiellement / reliquat Reaffecté
18/02/2025	4 800,00		Diverses Factures Com
19/02/2025	3 600,00		Appui aux Organisations / Reliquat Affecté
26/02/2025	4 682,00		Convention OPAP 2020
27/02/2025		375,00	Prévisionnel / Reaffecté
03/03/2025	1 200,00		Bénéficiaire oublié / Membre CA
09/03/2025	179,30		

## Analyse de conformité et risques de gestion

Type de dépense	Montant	Risque identifié	Commentaire
Frais de fonctionnement	9 150 €	Risque élevé	Montant très important, non ventilé (aucun détail sur les destinataires finaux, la nature exacte, ou le vote budgétaire).
Restructuration ET SOL	4 800 €	Incohérence	Le motif est vague (“ET SOL”) et ne correspond pas à une ligne habituelle d’activité associative.
FAG-HDF	4 159,55 €	Absence de justification	Aucun document joint ni description du programme FAG-HDF.
Virement solidaire OSI / Conventionnement COMMU	8 282 €	Transferts externes	Sans PV de CA ou convention signée, ces virements sont susceptibles de constituer des <b>détournements de fonds</b> .

### Indicateurs de gravité

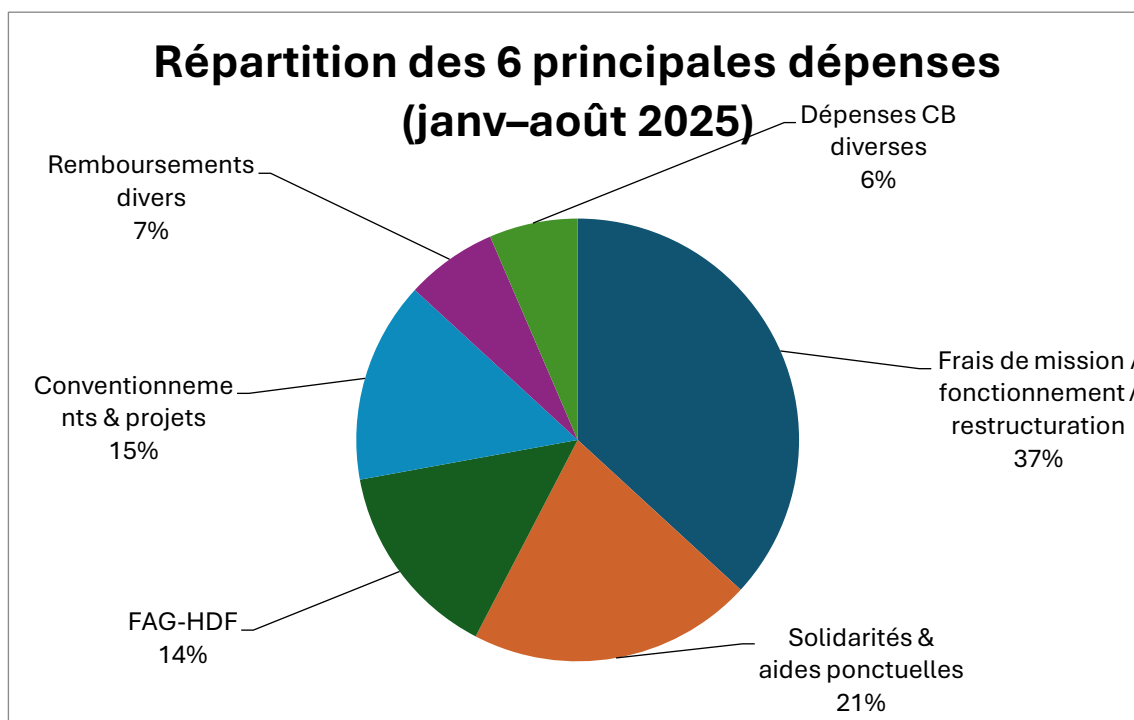
- 7 dépenses > 1 000 € sur une période de 5 semaines.
- **Aucun justificatif** visible dans le tableau ni mention de validation.
- **Absence totale du trésorier** ou du CA dans le processus de validation.

Cela caractérise un **usage personnel ou un abus de pouvoir comptable**, pouvant engager la **responsabilité civile et morale** du président.

### B. Données générales extraites des relevés (janvier – août 2025)

Nature de dépense	Montant estimé (€)	Observations principales
Frais de mission / fonctionnement / restructuration	19 450	multiples virements sans détail d’activité
Solidarités et aides ponctuelles (CAGF, OSIM, RAM, BBQ, etc.)	10 982	Absence de pièces justificatives
FAG-HDF (fonds d’appui et virements divers)	7 659	Flux récurrents sans convention
Conventionnements & projets (communes, diaspora, forum)	7 773	Manque de rapports d’exécution
Remboursements et indemnités diverses	3 530	Libellés peu explicites, cumulés sur plusieurs mois
Dépenses CB (déplacements, repas, téléphonie, retraits)	3 417	Aucune justification écrite disponible
<b>Total des dépenses recensées</b>	<b>52 811,71 €</b>	<b>Pour seulement 1 600 € de crédit entrant</b>

Nature de dépense	Montant estimé (€)	Observations principales
-------------------	--------------------	--------------------------



Les **frais de fonctionnement et de missions** sont clairement la première charge (37 %).  
 Les **solidarités et aides ponctuelles** arrivent ensuite (21 %)  
 Les **FAG-HDF** (fonds d'appui) et **conventionnements**, ensemble près de 30 % des flux,  
 Les **remboursements** divers font 7%  
 Les **petites dépenses CB** restent marginales (déplacements, repas, téléphonie...).

## 2. Périodes critiques et anomalies relevées

Période	Montant dépensé (€)	Constat principal
Février 2025	29 475,71	Série de virements non justifiés vers FAG-HDF et remboursements
Mars 2025	11 376	Six opérations supérieures à 100 € le même jour (9 mars)
Avril 2025	7 651	Montants élevés sans rapport d'activité correspondant
<b>Total (févr.-avr.)</b>	<b>48502,71</b>	Flux anormaux sur trois mois consécutifs

**3. Flux financiers entre structures :** Le tableau ci-dessous montre un important flux hors cadre statutaire

Origine du flux	Destination	Montant cumulé (€)	Observation
CAGF → FAG-HDF	Compte partenaire	45 525,71	Virements sans convention formelle
FAG-HDF → Compte personnel "Daouda Conte"	Compte individuel	66 788,92	Aucun mandat ou validation CA

#### 4. Anomalies récurrentes

- Absence de justificatifs comptables, valables, pour la majorité des dépenses.
- Multiplication des virements "solidarité" et "frais divers" sans traçabilité.
- Utilisation simultanée de plusieurs comptes (CAGF, FAG-HDF, personnel).
- Manque de séparation claire entre gestion institutionnelle et personnelle.

#### IV. RAPPORT D'ANOMALIES FINANCIÈRES

Type d'opération	Nombre estimé	Période dominante	Observation principale
Virements inter-associatifs (CAGF ↔ FAG-HDF)	12	Fév.–Août 2025	Absence de convention ou fléchage
Remboursements et frais divers	10-14	Fév.–Avr. 2025	Multiplés remboursements le même jour
Prélèvements CB	18-20	Mars–Juil. 2025	Dépenses personnelles probables
Retraits DAB	2	Mai et Juil. 2025	Aucun justificatif joint
Virements vers comptes tiers	15-17	Fév.–Mars 2025	Non validés par le CA
<b>Total des opérations litigieuses</b>	<b>57-63</b>	—	<b>Montant cumulé ≈ 53289 € à 66784</b>

#### V. RAPPORT DU REPRESENTANT DE LA FAG-HDF EN GUINEE

Le représentant de la FAG-HDF en Guinée, M. Soumah Aboubacar a signalé plusieurs projets financés mais non exécutés :

Projet	Montant total (€)	Fonds reçus par le trésorier	État constaté
WASH	38 000	—	5 000 € non versés
Aïd El Adha (viande)	49 200	—	11 800 € + 6 000 € logistique non payés

Projet	Montant total (€)	Fonds reçus par le trésorier	État constaté
Formation professionnelle couture	38 000	17 675	Fonds non transférés
Projet orphelinat "360°"	37 000	15 792	Fonds non transférés

Une partie des fonds (≈10 000 €) aurait été utilisée à des fins personnelles pour compenser d'autres manques de trésorerie.

Ces faits confirment les soupçons d'une mauvaise gouvernance, une **gestion opaque et un détournement partiel de fonds**, en contradiction totale avec les obligations de transparence et de reddition de comptes. Interrogé par la commission sur sa connaissance des mouvements bancaires de la FAG il a répondu ceci :

{

- Daouda CONTE a toujours été le trésorier de la FAG. Je me suis porté garant physique vis à vis des partenaires en Guinée.
- Beaucoup de difficultés par rapport aux retards de paiements des factures des activités. Les retards engendrent des pressions, des harcèlements.
- C'est après l'obtention des relevés de comptes que j'ai compris.
- Daouda CONTE, sur 3 ans était le seul qui avait la main sur la trésorerie : il envoie quand il veut, il envoie ce qu'il veut
- Malgré l'insistance du Président de la FAG, Alhassane DIALLO, le trésorier a continué une gestion solitaire du compte bancaire
- J'ai demandé à démissionner plusieurs fois, mais face aux nécessités des bénéficiaires et l'insistance de Alhassane DIALLO et Hamza KOSSINANTAO je suis resté mais c'est très difficile

}

Concernant la situation financière et l'état des activités en Guinée il a signalé que :

{

- => Fête de tabaski : il reste 108 millions GNF à verser aux fournisseurs alors que le projet a été totalement réalisé par ceux-ci
- => Guinée Forage : il reste plus de 5000€ de dette à payer.
- => Orphelinat (2eme phase) sur 15000€ (versés vers juillet 2025), (engagement annuel non honoré)
- => Formation des filles pas eu d'ouverture en septembre 2025

}

## VI. RESPONSABILITES PRESUMÉES

Les investigations ont révélé que :

1. Depuis janvier 2025, la gestion de la CAGF a été exercée de manière **unilatérale et personnelle par le président Daouda CONTE, également trésorier de la FAG HDF**, en méconnaissance des principes fondamentaux de fonctionnement collégial régis par la loi du 1er juillet 1901.

2. La Trésorière, Mme Fatoumata Binta CAMARA, statutairement cosignataire du compte bancaire de l'association avec le président, a été longtemps malade et, de ce fait, n'a pas participé aux prises de décision relatives aux dépenses et décaissements durant la période concernée. Lors de son audition elle a affirmé :

{  
- *J'ai été malade, en état de maternité depuis notre élection et n'ai participé à aucune prise de décision au sein du bureau et du CA.*  
- *Je n'ai jamais eu accès au compte bancaire.*  
- *Je ne connais pas les procédures de la CAGF.*  
- *J'ai été très surprise de découvrir cette situation et j'attends de la commission qu'elle puisse nous aider à y voir plus clair. Je veux donc rester jusqu'au bout afin de pouvoir suivre le déroulement de cette situation.*  
}

3. Le Bureau ainsi que le CA n'ont pas exercé un contrôle continu comme il est attendu dans une association de loi 1901.

Les différentes consultations menées ont révélé qu'**aucun membre du Bureau ni du Conseil d'administration n'a été associé à la gestion financière quotidienne** de l'association, ni aux principales prises de décision, même en ayant participé à l'exécution opérationnelle de certaines activités sur sollicitation du Président de la CAGF. En début de mandat, le président a élaboré un plan d'action opérationnel qu'il a ensuite présenté au Conseil d'administration, sans concertation préalable ni validation collégiale effective. Bien que des équipes aient été nominalement constituées, aucune d'entre elles n'a pu exercer réellement ses missions, faute de coordination et d'information suffisante. De plus, **plusieurs membres du Conseil d'administration ont déclaré n'avoir jamais eu connaissance des dépenses engagées**, ni de leur montant, ni de leurs motifs, ni des bénéficiaires concernés.

**Interrogé sur le sur le « Forum de la Diaspora Guinéenne », prévu à Conakry du 6 au 8 février 2026, le « référent désigné », Yacine DIALLO qui est aussi membre du Bureau et Vice-Président, a dit à la Commission :**

{  
▪ *L'idée à été émise à mon absence par un autre membre du Bureau, sur proposition du président j'ai été désigné comme « référent ». J'ai accepté.*  
▪ *Je suis allé en Guinée en mission hors CAGF, j'en ai profité pour faire des rencontres en vue du Forum. Il n'y a eu aucune dépense pour cette activité, pour ces rencontres. Je n'ai pas été remboursé. J'y ai fait plus de rencontres que le président Daouda CONTE, j'ai demandé une compensation en lui envoyant un mail, il m'a dit que j'étais en mission de mon association (ACS) il ne pouvait pas me rembourser, donc cela m'a conforté sur sa rigueur de gestion.*  
▪ *Concernant ce Forum, c'est donc incompréhensible pour moi d'apprendre qu'il y a eu des dépenses dessus d'une telle ampleur et que je ne sois même pas au courant en tant que référent et vice-président...*  
}

Concernant la validation des activités et des dépenses il a dit :

{

- Je ne me rappelle pas de circuit de validation au sein du Bureau ou du CA, je suis parti de mon expérience pour fonctionner. Un exemple concret : Je me suis déplacé pour la CAGF à Marseille, il y a eu un débat au sein du bureau et j'ai refusé de prendre un hôtel préférant loger chez des amis et connaissance du Président Daouda CONTE pour minimiser les frais de la mission pour la CAGF. Ensuite j'ai envoyé les justificatifs à la trésorière avec un compte rendu.

- Je n'ai pas participé à aucune réunion lors de laquelle on a acté des dépenses. J'ai appris le soutien de l'AJGF pour Miss Guinée de la part du président de l'AJGF sans en être informé au sein de la CAGF par exemple. Je n'ai été associé à aucune activité majeure ayant nécessité le déblocage d'un montant important. Concernant une attestation sur l'honneur fournie comme justificatif : cette attestation ne devrait pas exister, je ne valide pas.

- Concernant les virements entre CAGF et FAG-HF ensuite vers le compte personnel du président Daouda CONTE, je n'en étais pas au courant, c'est une responsabilité individuelle du président qui doit rembourser les fonds. Je n'avais aucune responsabilité ; je ne me sens pas concerné.

=> J'attends que la commission soit objective, nous comptons sur votre sens de responsabilité. La situation est complexe, il faudra dire la vérité et trouver la forme, l'approche qu'il faut pour garder la cohésion et la pérennité de la CAGF. Il faut renforcer les textes de la CAGF pour prévenir ce genre de situation.

}

**Lors de l'audition de la Secrétaire générale, Marie-Joséphine SOLANO, elle a dit ceci :**

{

- Je ne connaissais pas le circuit de validation des dépenses de la CAGF. J'ai regardé les documents fournis au CA par le président mais je ne suis pas allée plus loin car votre commission a été mise en place pour ça. Nous attendons de vous d'aller jusqu'au bout pour que tout le monde soit éclairé.

- Sur le Forum en Guinée, je n'en sais plus, nous n'avons pas tous été associés en même temps au Forum qui est une décision prise par le Président et nous nous en avons été informés par la suite.

- Concernant les opérations avec la FAG, mon association fait partir de la FAG mais je ne suis pas dans le CA donc je ne sais pas comment ça se passe

- Sur les décaissements à la CAGF, je suis surprise et révoltée. Je paye un abonnement personnel d'une licence professionnelle CUTCUT pour les créations graphiques pour la communication CAGF et je ne demande rien à la CAGF, je suis révoltée car ce sont des choses que je ne savais pas. Je m'en veux aujourd'hui de n'avoir jamais fait attention, j'aurais dû regarder. Je suis choquée, ça me choque énormément. Il y a eu mauvaise gestion. Il y a eu mélange de caisse de l'association avec une caisse personnelle, la gestion n'a pas été « clean ». Par exemple une attestation sur l'honneur est fournie, c'est « Non acceptable ». Les décaissements ne sont pas cohérent.

}

**Alpha Saliou BAH, vice-président :**

{

- Nous n'avons validé aucun circuit de dépenses, le Président Daouda CONTE a pris la main avec l'ancienne de la CAGF et c'est tout. Rien n'a été présenté et acté en bureau concernant les dépenses. Sur les activités, sans parler de finances, on discute il y a des discussions au sein du bureau et du CA. Daouda est le seul signataire et seul a accès au compte bancaire.

- Concernant les justificatifs que le président Daouda a fourni, et les relevés de comptes bancaires envoyés au CA je n'ai pas trop regardé. Du moment que j'ai vu la situation. Le fait de ne pas être consulté pour signer des partenariats aussi importants que ceux du Forum de Guinée, je me suis dit ça ne sert à rien d'aller plus loin. J'attends que la commission soit le plus juste possible pour l'intérêt de notre structure pour que cela soit un cas d'école. L'exemple pour que cela serve. S'il y a une réparation, chacun de nous du bureau doit payer en fonction de ses responsabilités. J'aurais démissionné si ce n'est par respect pour le collectif et par responsabilité.

- Les attestations et la plupart des justificatifs fournis ne sont pas valables, ne sont pas acceptables. Les décaissements du 11 au 26 février 2025, pour un montant cumulé de 29 475,71 € ne correspondent à aucune activité engagée qui justifierai ces opérations et ces dépenses. -  
- Aucune concertation au Bureau et au CA ne justifiait ces transactions en l'espace de moins d'un mois.

- Depuis que nous sommes élus, aucune activité et dépense cumulative n'a nécessité 1000€ de dépense.

- Exemple mission CRPM au Maroc où c'est le Forim qui a fait le nécessaire, aucun décaissement CAGF.

- Le président dit que le FORUM Guinée a nécessité le décaissement de 41000€ : c'est moi qui ai eu l'idée. J'aurais voulu le porter mais Daouda a émis l'idée de le confier à Yacine et lui même. Même les termes de références ne m'ont pas été partagés, c'est au départ qu'on m'a mis devant les faits accomplis. Au retour ils ont même changé le contexte en élargissant à d'autres diasporas guinéennes comme ils ont rencontré d'autres institutionnels en Guinée (Enabel, M. Sorel Keita, ... le Ministère des Affaires Etrangères).

- Ils ont sorti un appel d'offre envoyé à 3 structures que le Bureau ne connaît pas.

- Nous avons demandé la convention lors de la réunion de bureau au déclenchement de cette crise, et on a demandé de restituer les fonds (41.000€)

- J'apprends que l'entreprise en question tributaire de cette convention a été créée récemment, vers mi-septembre après la découverte de ces transactions douteuses

- Le bureau, ni le CA n'a jamais été associé à un quelconque décaissement lié à ce Forum, nous sommes étrangers à tout cela.

- Concernant les virements entre CAGF --> FAG-HF --> Compte personnel du président Daouda CONTE si j'en étais informé j'allais tout de suite en demander l'arrêt. Je suis révolté contre ma personne physique même pour n'avoir pas été plus vigilant en tant que membre de l'exécutif.

}

### **Daouda CONTE, Président CAGF**

{

- Les dépenses sont faites en fonction des activités planifiées, de la vision, du budget prévisionnel. Conformément au statut tous les membres sont signataires sur le compte bancaire. Au moins les 3 membres peuvent l'être : président, Trésorière, Secrétaire Général.
- Je n'ai pas d'attente particulières, par rapport à la Commission, c'est moi même qui ai demandé de mettre en place une commission. Concernant les opérations, les dépenses, dans les faits c'est moi seul qui ai tout géré.
- Concernant les mouvements, ce sont des dépenses prévisionnelles, un mois (exemple : VIR INST FRAIS DE FONCTIONNEMENT 13/02/2025 13/02/2025 9 150,00) avant d'accéder au compte.
- Concernant l'entreprise retenue pour la gestion du Forum je ne me suis pas posé la question sur l'existence des entreprises, il paraît qu'elle n'existait pas au moment de la signature du contrat. C'est peut-être une erreur de ma part.
- Aussi, certains veulent ternir mon image pour me faire chuter mais cela n'arrivera pas, j'ai fait des erreurs, je vais prendre mes précautions. Je reste disponible tant que vous avez besoin de moi. Concernant le fléchage des opérations, merci de me fournir les documents et me montrer ce qu'il faut flécher. Je ferai l'exercice.
- Pour l'entreprise de prestation en Guinée, je ferai les démarches pour demander la restitution des fonds engagés et voir ce que ça va donner.

}

### **Robert Sarah MANO, membre du CA**

{

- Je n'ai pas participé à des prises de décisions, je n'ai pas consulté tous les éléments fournis au CA. Je pense que les preuves sont accablantes et décevantes. J'attends de la Commission qu'elle traite la question avec rigueur et impartialité. Ne pas oublier l'intérêt commun qui a engagé tout le monde, ne pas oublier la dynamique qui mis en place l'exécutif actuel. Envoyer un message fort pour l'après pour que la CAGF ne soit pas un organisme où on pourra faire tout ce qu'on veut. Impliquer désormais de manière rigoureuse le CA aux prises de décision. Travailler sur les statuts. Clarifier certaines prérogatives.
- Concernant les opérations incriminées, il faut questionner la destination des fonds de la CAGF. Ma conduite est probe, je ne me mettrai jamais du côté du problème. Le président doit répondre à ses responsabilités devant les juridictions en commençant par l'amiable.

}

### **Ibrahima DIANE, membre du CA**

{

- J'ai participé à des prises de décision du CA sur la mise en place de commissions d'activité mais pas de finances.
- Je n'ai pas regardé les documents justificatifs transmis au CA
- Mes attentes vis-à-vis de la Commission : transparence, situer les responsabilités pour savoir qui a fait quoi.

}

### **Saran DIANE, membre du CA**

{

- Je n'ai jamais été contactée par rapport aux prises de décisions financières ou autres de la CAGF.

- J'ai participé à des actions humanitaires (Solidarité Kaloum par exemple), suite à cela j'ai postulé au CA.

- Je n'ai pas regardé les justificatifs présentés. Je suis plus choquée par l'ampleur de la tournure des échanges au sein du CA. J'ai perdu ma sœur il y a un an, sur des situations identiques, je suis encore endeuillé. Je n'ai pas eu le courage de regarder les éléments.

- Je ne minimise pas ce qui se passe. Ce problème n'avait pas lieu d'être. On devait prendre du recul, protéger l'institution CAGF. WhatsApp n'est pas une voix officielle. J'ai mis en sourdine ensuite.

- J'ai trouvé que c'était une bonne idée de mettre en place la commission, j'attends d'elle des éclaircissements, ne pas hésiter à réclamer des pièces ; situer les responsabilités ; faire de propositions pour nous éviter cela à l'avenir. Cette enquête est à l'avantage du bureau qui a intérêt à avoir des éclairages. C'est pour le bien des concernés. Nous devons savoir que le WhatsApp n'est pas le lieu de règlement des conflits : la Commission doit faire des recommandations dessus. Le WhatsApp dilue les messages. Il faut mettre en avant l'être humain.

}

### **Mamadou Tahirou BAH, membre du CA, ancien Trésorier**

{

- Je n'ai pas assisté à des séances de validations de dépenses sauf à une réunion de CA de présentation de Plan d'Action Opérationnel (PAO), sans éléments financiers.

- J'attends de la part de la Commission : des faits, rien que des faits. Produire un rapport permettant au CA de prendre des décisions. Les éléments produits ne sont pas probants. A titre d'exemple : l'entreprise Double Face créée le 18/09/2025 à la suite à la dénonciation. En en voyant ce simple élément, on voit manifestement qu'on est sur du faux et usage de faux.

}

### **Aissatou CISSE, membre du CA**

{

- Je n'ai pas participé à des réunions de prise de décision depuis que je suis dans le CA.

- Le CA a voté le gel de l'activité CAGF majoritairement, il faut le respecter.

- Le CA ne devrait plus prendre une décision avant votre retour. Il faut faire arrêter les transactions. Mes attentes par rapport à la commission c'est une conformité en toute franchise. Les proches de Daouda, comme moi, sommes perdus, étonnés de découvrir cette situation.

}

## **Moussa MICKY**

{

- Lors de l'AG de la CAGF qui nous a élue, après la présentation de Tahirou BAH, le Trésorier sortant, la disponibilité en caisse (plus de quarante mille euros) a été présentée à tout le monde, après cela je n'ai pas suivi ni participé aux décisions sur les dépenses

- Suite aux alertes, je me suis déplacé à Lille auprès du Président Daouda pour savoir ce qui s'est passé. Je suis trop gêné devant la situation. J'en ai parlé avec le Doyen Kalé et Cissé à l'ambassade, tout le monde est surpris.

- Daouda a admis que c'était une erreur. Je ne savais pas que Daouda était à la fois président de la CAGF et trésorier de la FAG. Ce qui s'est passé n'est pas normal.

- J'attends des éclairages et un règlement à l'amiable, remboursement des fonds de la CGF.

}

L'audition de l'ensemble des membres du bureau et de la grande majorité des membres du CA montre qu'il y a une convergence des avis et de niveau de connaissances de la gestion financière durant cette période. Cette situation traduit une **gestion opaque, centralisée et contraire à l'esprit associatif**, caractérisée par l'absence de transparence, de délibération collective au niveau des instances (Bureau, CA) et de contrôle interne. Elle s'oppose ainsi aux exigences de la loi de 1901, qui impose un fonctionnement démocratique, participatif et solidaire des associations déclarées.

## **V. CONCLUSIONS DE LA COMMISSION**

1. Des **mouvements financiers non justifiés** ont été opérés entre la CAGF, la FAG-HDF et des comptes individuels.
2. L'absence de justificatifs tangibles ou de pièces comptables empêche toute traçabilité fiable.
3. Les flux observés (plus de 53000 €) révèlent un **risque majeur de mauvaise gestion** ou de détournement partiel d'objectifs comme l'illustrent les documents JUSTIFICATIFS de la société « **DOUBLE FACE AGENCY – SARLU (RCCM : GN.TCC.2025.B.13567 )** » :
  - Une **convention de partenariat** faite et signée le 17 mai 2025 à Conakry portant sur un montant de **Six cent cinquante millions (650 000 000 GNF)** de francs
  - Une **attestation de paiement** sur l'honneur datée à Conakry le 23 juillet 2025 présentés comme justificatifs portant sur le paiement de **Quatre cent vingt-deux millions cinq cent milles (422 500 000 GNF)** francs
  - Une facture faite à Conakry et datée du 19 juin 2025 d'un montant de **Cent quatre-vingt-quinze millions (195 000 000 GNF)** de francs
  - Une facture faite à Conakry et datée du 23 juillet 2025 d'un montant de **Deux cent vingt-sept million cinq cent milles (227 500 000 GNF)** de francs

**Après vérification, via huissier auprès du Tribunal de Commerce de Conakry, il s'avère que la société « DOUBLE FACE AGENCY – SARLU (RCCM : GN.TCC.2025.B.13567 ) » existe bien mais n'a été créée que le 18 SEPTEMBRE 2025 auprès du dit Tribunal, soit 6 jours après l'alerte de la FAG-HDF (12 SEPTEMBRE 2025). La Commission s'est procurée de la copie des statuts de ladite société. Cette société est fortement soupçonnée d'être fictive et créée, après la**

**dénonciation financière à la CAGF, uniquement dans le but de couvrir à posteriori des opérations bancaires.**

4. La gouvernance financière de la CAGF est défailante et doit être réformée d'urgence.
5. La **responsabilité directe du président** dans ces transaction est **engagée**. La **responsabilité sans faute de la trésorière** est **engagée**.
6. Face à tous ces constats de flagrante, il appartient au CA de statuer, y compris par voie disciplinaire ou légale si nécessaire.

## **VI. RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION**

*Dans tous les cas de figure, la Commission prône un examen et règlement interne, amiable, avant toute action externe y compris auprès des partenaires et tribunaux.*

### **A. Gouvernance et transparence**

- Création d'un **Comité d'éthique et de contrôle permanent**.
- Révision en profondeur des statuts et du règlement intérieur. Interdire tout **cumul de fonctions** (Président ≠ Trésorier ≠ Responsable projet).
- Obligation de **publication mensuelle au niveau du bureau des relevés bancaires**.
- Obligation de **publication semestrielle, au niveau du CA, des rapports financiers**.

### **B. Contrôle financier**

- **Double validation obligatoire** pour tout paiement supérieur à un seuil à définir afin de sécuriser davantage les fonds de la CAGF.
- Validation du CA obligatoire pour toute dépense non budgétée.
- Conservation numérique, mensuelle, centralisée des pièces comptables.

### **C. Audit et prévention**

- **Audit externe annuel obligatoire**, communiqué à tous les membres et partenaires.
- Formation des responsables à la **gestion associative et à la conformité financière**.
- Mise en place d'un **registre numérique de transparence financière**.

### **D. Mesures de sauvegarde, disciplinaires et légales**

- Pour une continuité apaisée de la CAGF, la Commission recommande au CA une Suspension temporaire, préventive, du président et de la trésorière de leurs fonctions exécutives en les remplaçant jusqu'à la clarification définitive de la situation avec maintien des autres membres du Bureau.
- Demande amiable de remboursement des dépenses non valablement justifiées si les anomalies sont confirmées.
- Saisine éventuelle des autorités judiciaires si les présumés responsables des anomalies ne se conforment pas aux décisions du CA. Il faut rappeler qu'il n'y a pas besoin de vote quand on rentre dans le cadre d'un délit constitué de détournement de fonds associatifs ou fonds publics par un mandataire, une seule personne pouvant juridiquement porter l'affaire.
- Si besoin, confier à un cabinet externe indépendant l'analyse complète des comptes et flux financiers. Prévoir un audit approfondi couvrant plusieurs années si nécessaire. L'audit sert à produire un rapport incontestable pour soutenir toute action légale.

#### D. Communication interne et externe

- Communication interne limitée aux membres du CA et personnels essentiels.
- Communication externe factuelle uniquement après audit ou décision légale.
- Préparer un plan de gestion de crise pour rassurer partenaires et donateurs.

#### VII. SYNTHÈSE GÉNÉRALE

Tout au long de ce travail, nous, membres de la Commission, avons constaté que le Président Daouda CONTE et l'ensemble du bureau et du CA se sont montrés disponibles. Tous les membres du bureau ont montré une grande volonté de coopération. Il y a une grande permissivité dans le contrôle des mouvements financiers de la CAGF, voire une absence totale de contrôle illustrée par l'excès de confiance envers le Président par rapport à la gestion du compte bancaire. Une grande partie des responsables de la CAGF interrogées ont mis l'accent sur la souplesse des textes réglementaires. La tenue de la comptabilité, des comptes par une seule pendant plus de 8 mois sans aucune supervision, sans qu'aucun membre du bureau ni de CA ne se pose de question illustre amplement cela.

Au moment des auditions la Commission avait constaté qu'une bonne partie des membres du Bureau et du CA n'avaient pas tous, pour des raisons propres à chacun, pris connaissance de tous les documents et justificatifs fournis. La Commission leur a fortement recommandé de prendre connaissance de tous les documents afin de faciliter leur compréhension et celle de ce que sera le rapport de la Commission.

Cette enquête interne a mis en lumière une **série d'anomalies graves** dans la gestion financière 2025 de la CAGF.

Les mouvements bancaires entre la CAGF, la FAG-HDF et un compte personnel du Président de la CAGF sans justification claire montre un important flux hors cadre statutaire.

Ces irrégularités traduisent une **défaillance de gouvernance et de contrôle** qui met en péril la crédibilité institutionnelle de la CAGF.

<b>Du 20 Janvier au 28 Août 2025</b>	
FAG-HDF	6 910
Remboursement	9 140
Fonctionnement + RH	9 350
Solidarité	9 682
Conventionnement	6 273
Restructuration et SOL	4 800
Forum Diaspora	3 300
CB	1 992
Autres	428
<b>Total non justifié</b>	<b>51 875</b>
<b>Montant justifié</b>	<b>937</b>

Entre le 20/01/2025 et le 28/08/2025, après analyse des documents fournis et échanges approfondis avec le Président, la Commission, n'a pas trouvé de justificatifs pouvant être jugés valables pour un montant de **51 875 €** (Cinquante et un mille huit cent soixante-quinze et cinquante-cinq centimes). Voir extrait des mouvements du compte dans le tableau-ci-dessous.

DEPENSES DU 11/02/2025 au 29/08/2025 JUGÉES INJUSTIFIÉES PAR LA COMMISSION				Justificatif de la dépense + activités réalisées avec la dépense décaissée du compte bancaire (Partie remplie par le Président Daouda CONTE)	Support de CR de l'activité réalisée (Partie remplie par le Président Daouda CONTE)	
N°	Lébellé opération	Dates				Montant
		Date opération	Date valeur	Débit		
1	VIR INST FAG-HDF FRAIS DE MISSIONS	11/02/2025	11/02/2025	5 500,00	Missions Multiples / Reliquat Reaffecté	Factures correspondantes Drive / Autre
2	VIR INST FAG-HDF FRAIS DE FONCTIONNEMENT	13/02/2025	13/02/2025	9 150,00	Réalisées partiellement / reliquat Reaffecté	Factures Correspondantes / Autre
3	VIR FAG-HDF	18/02/2025	18/02/2025	1 159,55	D5BAV6, 4EAVAS, ZBDXVF, N°26531312728-20250924,	CR Mission Tours / Vidéos / Photos
4	VIR INST FAG-HDF RESTRUCTURATION ET SOL	18/02/2025	18/02/2025	4 800,00	Réalisées partiellement / reliquat Reaffecté	Activités prévue sur toute la mandature
5	VIR INST FAG-HDF CONVENTIONNEMENT	19/02/2025	19/02/2025	3 600,00	Diverses Factures Com	En cours / Échéance Fin de Mandat
6	VIR INST FAG-HDF VIREMENT SOLIDAIRE OSI	26/02/2025	26/02/2025	4 682,00	Appui aux Organisations / Reliquat Affecté	Soutien en numéraire et en nature
7	VIR INST FAG-HDF SOLIDARITE CAGF	03/03/2025	03/03/2025	1 200,00	Prévisionnel / Reaffecté	Dépenses réinjectées / Voir factures Drive
8	VIR INST REMBOURSEMENT DIVERS	15/03/2025	15/03/2025	1 500,00	Activités Diverses CAGF	Factures correspondantes Drive / Autre
9	VIR INST FAG-HDF	18/03/2025	18/03/2025	3 000,00	Forum Diaspora en Guinée	En cours
10	VIR RESSOURCES HUMAINES	20/03/2025	20/03/2025	100,00	Per diem / RH	RAS
11	VIR INST RESSOURCES HUMAINES	20/03/2025	20/03/2025	100,00	Per diem / RH	RAS
12	VIR INST FAG-HDF PREPARATIFS FORUM F2GC	24/03/2025	24/03/2025	1 800,00	Forum Diaspora en Guinée	En cours / Prévisionnel / Préparatifs
13	VIR INST FAG-HDF SOLIDARITE RAM FRA01	28/03/2025	28/03/2025	500,00	Appui ponctuel aux Migrants Précaires	Aide Hivernale / Ram25
14	VIR INST FAG-HDF SOLIDARITE PONCTUELLE	30/03/2025	30/03/2025	1 500,00	Prévisionnel Reaffecté Intégralement	Prévisionnel Refacté / Factures Drive correspndante
15	VIR INST FAG-HDF SOLIDARITE	01/04/2025	01/04/2025	1 300,00	Prévisionnel Reaffecté Intégralement	Prévisionnel Refacté / Factures Drive correspndante
16	VIR INST FAG-HDF SOLIDARITE PONCTUELLE	01/04/2025	01/04/2025	500,00	Prévisionnel Reaffecté Intégralement	Prévisionnel Refacté / Factures Drive correspndante
17	VIR INST FAG-HDF	04/04/2025	04/04/2025	100,00	Remboursé VIR 08/04	RAS
18	VIR INST FAG-HDF	06/04/2025	06/04/2025	300,00	Remboursé VIR 08/04	RAS
19	VIR INST FAG-HDF	08/04/2025	08/04/2025	100,00	Remboursé VIR 08/04	RAS
20	VIR INST FAG-HDF	08/04/2025	08/04/2025	100,00	Remboursé Partiellement VIR FAG 08/04	RAS
23	VIR INST FAG-HDF	12/04/2025	12/04/2025	500,00	Forum Diaspora Guinée	En cours
24	VIR INST FAG-HDF	18/04/2025	18/04/2025	100,00	Per diem	RAS
25	VIR INST FAG-HDF CONVENTIONNEMENT	24/04/2025	24/04/2025	2 500,00	Diverses Factures Conventionnement hors com	Partiellement exécuté et en cours de finalisation
26	VIR INST FAG-HDF	24/04/2025	24/04/2025	500,00	Forum Voyage Guinée / Argent de poche	Partiellement exécuté et en cours de finalisation
27	VIR INST FAG-HDF	25/04/2025	25/04/2025	200,00	Forum Voyage Guinée / Complément Divers	Partiellement exécuté et en cours de finalisation
28	PAIEMENT CB 2504 PARIS 18 LEKRISHNA	28/04/2025	28/04/2025	84,00	Contexte Oublié / Facture drive / Attesttion...	RAS
<b>Total</b>				<b>44 875,55</b>		

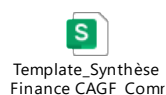
La commission appelle à une **refondation complète du système de gouvernance**, basée sur :

- La **transparence**,
- La **responsabilité collective**,
- Et la **rigueur comptable**.

Ce rapport vise avant tout à **préserver l'avenir de la CAGF**, à restaurer la confiance de ses membres et partenaires, et à réaffirmer les principes fondateurs de la solidarité guinéenne en France et en Guinée. A susciter la mise en place de procédures claires pour la gestion financière et les engagements de cette structure faitière de la Guinée en France

## **Annexes :**

### **1-Tableau des mouvements sur les 2 comptes : CAGF et FAGH HDF**



### **2- Justificatifs des dépenses fournis par le président Daouda**



FINANCES CAGF-20250930T171415Z-1-001.zip

#### **Remarques :**

- Absence totale de pièces justificatives, acceptables, liées aux sorties massives d'argent en un temps record et aux activités de la CAGF ;
- Remises de fonds en espèces effectuées sur la base de simples attestations, présentées comme liées à l'organisation du séjour du président en Guinée ;
- Contrats signés et préfinancés avec des sociétés non enregistrées ou sans existence légale vérifiable (Forum de la Diaspora en 2026).

**Bref : Nous constatons que plusieurs justificatifs sont irréguliers ou non conformes, certains imprécis ou insuffisants et d'autres douteux.**

### **3-Tableau de fléchage complété par le président Daouda + courrier narratif**

